

## **EolJorat Sud mise à l'enquête publique du parc éolien lausannois**

**Inscrit au programme de législature 2011-2016, le parc éolien EolJorat lausannois va de l'avant. Du 20 novembre au 19 décembre 2013, le plan partiel d'affectation « Parc éolien "EOLJORAT" secteur sud », nécessaire pour accueillir huit éoliennes, est mis à l'enquête publique. Ce projet modifiera certes le paysage du Jorat mais donne une impulsion importante au tournant énergétique voulu par la Confédération et soutenu par le Canton et la Commune de Lausanne. Ce projet intégralement lausannois permettra une production de 80 GWh/an.**

Le projet EolJorat Sud s'inscrit pleinement dans la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération qui doit permettre à la Suisse de renoncer à l'électricité de source nucléaire. Ce tournant énergétique majeur n'est envisageable qu'avec le développement local des énergies renouvelables. Actuellement, l'éolien est la technologie qui présente le meilleur rendement de l'investissement énergétique après l'hydraulique.

Débuté en 2007 par des mesures de vents dans le Jorat, le projet EolJorat Sud prévoit d'ériger huit éoliennes sur le territoire communal. Avec une production nette attendue de 80 GWh/an, elles couvriront 11% de la consommation annuelle lausannoise, les besoins de 22'000 ménages à 3'500 kWh/an, 1,9% des objectifs de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération (4'300 GWh), et 8% de l'objectif cantonal (1'000 GWh).

Le parc éolien EolJorat Sud sera réalisé par Si-REN SA, société appartenant à 100% à la Commune de Lausanne et créée fin 2009 pour financer les projets lausannois dans le domaine des nouvelles énergies renouvelables (éolien, solaire, biomasse, géothermie).

Les éoliennes (cinq d'une puissance de 3 MW et trois de 7,5 MW) culmineront à une hauteur de 199 mètres en bout de pale. Le choix de Si-REN SA s'est porté à dessein sur de grandes éoliennes et de forte puissance, car celles-ci permettent de maximiser la production par site d'implantation. En effet, la production d'une éolienne est proportionnelle au carré de la surface balayée par son rotor et au cube de la vitesse du vent qu'elle exploite, qui augmente lorsque l'on s'éloigne du sol.

### **Etudes d'impact**

Le projet est soumis à un rapport d'impact sur l'environnement au sens de la loi sur la protection de l'environnement (LPE). Les études ont porté sur la protection contre le bruit, contre les effets d'ombres clignotantes, la protection des sols, de la flore et des milieux naturels, la protection de l'avifaune, des papillons et des chiroptères, la protection du paysage naturel et bâti et la protection des vestiges archéologiques et des voies de communication historiques.

La Municipalité de Lausanne estime que le projet EolJorat Sud remplit toutes les conditions de réalisation.



### **Mesures de compensation et de suivi**

Pour compenser l'impact de ce projet, Si-REN financera un certain nombre d'actions: soutien au parc naturel périurbain du Jorat en projet, soutien à une fondation pour la mise en valeur du site archéologique de Montheron, mise en valeur de tronçons historiques du chemin de Saint-Jacques de Compostelle, mise à ciel ouvert d'un affluent de la Bressonne, mise en place de perchoirs à rapaces, réalisation d'une étude de suivi de l'utilisation des nichoirs à chauves-souris dans le Jorat, création de prairies propices à la bio-diversité. En outre, plusieurs lignes électriques aériennes seront enterrées.

L'impact du parc sur les chiroptères et l'avifaune fera l'objet d'un suivi indépendant régulier pour confirmer que les impacts ont été correctement évalués lors de la phase d'étude.

Après 30 ans d'exploitation et en fonction de l'évolution du contexte énergétique, les éoliennes, composées à 98% de matériaux recyclables, pourraient être démantelées, aux frais de l'exploitant (SI-REN), et la situation initiale rétablie. Leur impact est donc complètement réversible.

### **Exposition « EolJorat Sud » au centre Contacts Energies**

L'exposition inaugurée en mai 2013 au centre Contacts Energies des SiL, place Chauderon 23, pour présenter le projet EolJorat Sud est prolongée durant la période de mise à l'enquête publique.

### **Surfaces d'assolement**

Cette procédure correspond par ailleurs à l'étape 1 de la stratégie communale en matière de surfaces d'assolement adoptée fin 2009 par la Municipalité. Il s'agit en effet d'affecter de manière pérenne les Prés de Bressonne et Sainte Catherine, c'est-à-dire près de 18 hectares de zone de sports, de loisirs et d'hébergement, en zone agricole. Globalement cette reconversion compense les projets de l'ECA Grangette, de la Tuilière/Blécherette, de l'Ecole hôtelière, de Cour-Camarès et de la présente procédure de parc éolien.

Les Services industriels de Lausanne  
La direction des travaux

### **Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :**

- **Jean-Yves Pidoux, directeur des SiL, président du Conseil d'administration de Si-REN SA, tél. 021 315 82 01**
- **Olivier Français, directeur des travaux, tél. 021 315 52 00**

*Durant la période de mise à l'enquête, le dossier complet est déposé pour consultation à la direction des travaux, rue du Port-Franc 18, 2<sup>e</sup> étage (7h30-11h45/13h30-17h00).*

*Visitez également l'exposition au centre Contacts Energies des SiL, place Chauderon 23 et le site internet [www.eoljorat.ch](http://www.eoljorat.ch)*

Lausanne, le 18 novembre 2013